

Victimes



Victoire Ingabire

15 ans de prison pour s'être présentée aux Présidentielles

15 ans de prison pour s'être présentée aux Présidentielles

L'opposante Victoire Ingabire, présidente des Forces démocratiques unifiées-Inkingi (FDU-Inkingi), croupit en prison depuis octobre 2010.

Sur la base d'aveux de témoins, extorqués sous la torture, elle a été condamnée en décembre 2013 à 15 ans de prison par la Cour suprême pour « minimisation de génocide » et « conspiration contre les autorités par le terrorisme et la guerre ». Sa demande d'appel – rejetée – n'a jamais donné lieu à une procédure équitable, conforme au droit international.

Exilée pendant dix-sept ans aux Pays-Bas notamment durant le génocide, Victoire Ingabire a eu le malheur de rentrer au Rwanda pour se présenter aux élections présidentielles de 2010 face au président sortant Paul Kagame, au pouvoir depuis 1994.

Deux institutions internationales indépendantes, le Parlement européen et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), ont en 2016 et 2017 dénoncé la détention politique de Victoire Ingabire, mais le régime de Paul Kagame reste inflexible : cette opposante doit et restera en prison.

Dans sa résolution du 6 octobre 2016, le Parlement européen, a rappelé que « de graves irrégularités ont entaché le procès en première instance de Victoire Ingabire qui n'a pas été jugée de manière équitable ».

Dans un arrêt datant du 24 novembre 2017, la CADHP a reconnu la violation de son droit à la défense tout au long de la procédure et de son droit à la liberté d'expression. La CADHP a également indiqué que rien dans les déclarations de Victoire Ingabire « ne ni[ait], ni ne minimise[ait] le génocide » perpétré contre les Tutsis en 1994.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour elle. Priez pour sa libération.

ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE
www.nuitdesveilleurs.com